

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 04/12/2013

Présents : MM Christian BRUNOUD, Bernard ALBERELLI, Gérard COTE, Jean-Pierre MOLIERES, Robert CARTIER, Christophe SAINT-OMER, Louis WALLAERT –

Absents/Excusés : Nicole MONTAGNE (pouvoir C. Wallaert), Gabriel REYMOND, Christian VILLE -

1. Approbation du compte-rendu de réunion du 4 octobre 2013 –

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

2. Délibération modificative n° 3 du budget général M49 –

Les crédits du chapitre 014 «atténuations de produits» prévus au budget étaient insuffisants pour permettre de reverser les redevances pollution et modernisation à l'agence de l'eau.

Il a fallu avoir recours au chapitre 022 « dépenses imprévues » pour alimenter ce compte.

Le Conseil Municipal, décide après délibération, les ajustements de crédits ci-dessous.

N° article	Libellé	Crédits à diminuer	Crédits à augmenter
022 014	- Dépenses imprévues – fonctionnement Atténuations de produits	- 332,00	+ 332,00
	TOTAL.....	-332,00	+ 332,00

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

3. Lancement d'un marché à bons de commande pour la pré-localisation et la recherche de fuites sur les réseaux d'eau potable sous forme de groupement de commande avec 11 collectivités voisines -

Depuis juillet 2009, date d'extension du contrat de rivières au bassin du Drac dans sa partie iséroise, les communes des cantons de Monestier, Vif, Corps, Clelles, Mens, La Mure et Valbonnais travaillent en concertation pour la mise en place d'une gestion coordonnée des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Cette démarche de territoire est portée par le SIGREDA (Syndicat Intercommunal de la Gresse, du Drac et de leurs affluents) ; il regroupe désormais 71 communes du bassin de la Gresse et du Drac.

C'est dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de rivière, qu'un groupe de travail consacré à la mutualisation des moyens pour la gestion de l'alimentation en eau potable s'est mis en place.

Plusieurs communes ont manifesté leur volonté de trouver un prestataire commun pour la réalisation de pré-localisation et de recherches de fuites sur les réseaux d'alimentation en eau potable.

Au regard de ce constat, le SIGREDA via sa démarche de Contrat de Rivières a décidé d'accompagner ces communes pour le lancement de ces procédures en les assistant dans la mise en place d'une démarche groupée.

Les communes de Saint Andéol, Saint Martin de Clelles, Saint Jean de Vaulx, La Motte d'Aveillans, Saint Théoffrey, Saint Honoré, Saint Pierre de Méarotz, Saint Laurent en Beaumont, Quet en Beaumont, La Salle en Beaumont, Monestier d'Ambel et du SIE Côtes de Corps/Ste Luce ont décidé de créer un groupement de commandes pour la passation d'un marché à bons de commande pour la pré-localisation et la recherche de fuites sur les réseaux d'alimentation en eau potable.

Il s'agit d'un groupement de commande en procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics) non alloti, sans option sous forme d'un marché à bon de commande. Ce marché sera de trois ans. Les crédits nécessaires seront prévus au budget.

Cette opération de fonctionnement n'est pas subventionnable.

La commune de Saint Pierre de Méarotz propose d'être le coordonnateur du marché et d'assurer la procédure de passation du marché qui permettra à chacun des membres du groupement de conclure ce marché à bons de commande avec le même prestataire.

La convention constitutive de ce groupement de commandes prévoit la création d'une commission administrative du marché composée d'un représentant de chaque membre du groupement et de son suppléant.

Il y aura au final autant de marchés que de membres du groupement et une seule procédure de mise en concurrence aura été effectuée.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- D'APPROUVER le lancement des prestations pour la pré-localisation et la recherche de fuites sur les réseaux d'alimentation en eau potable ci-dessus,
- D'AUTORISER le groupement ainsi constitué à lancer un marché à procédure adaptée pour la pré-localisation et la recherche de fuites sur les réseaux d'alimentation en eau potable de la commune,
- DE S'ENGAGER à inscrire à son budget les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des dépenses à engager pour mener à bien la procédure,
- D'AUTORISER Mr le Maire à signer la convention de groupement de commandes associant les communes de Saint Andéol, Saint Martin de Clelles, Saint Jean de Vaulx, La Motte d'Aveillans, Saint Théoffrey, Saint Honoré, Saint Pierre de Méarotz, Saint Laurent en Beaumont, Quet en Beaumont, La Salle en Beaumont, Monestier d'Ambel et du SIE Côtes de Corps Sainte Luce pour la passation d'un marché à bons de commande pour la pré localisation et la recherche de fuites sur les réseaux AEP,
- D'ACCEPTER la désignation de la commune de Saint Pierre de Méarotz en tant que coordonnateur du groupement en ayant bien noté que sa mission s'achèvera à la notification des marchés par chacun des membres au prestataire retenu,
- DE DESIGNER après élection Monsieur Jean-Pierre MOLIERES représentant de la commune en qualité de représentant titulaire au sein de la commission administrative du groupement de commandes, ainsi que son suppléant, Monsieur Christian BRUNOUD ;
- DE PRECISER que le marché à bon de commande sera opérationnel au deuxième semestre 2013 et que les dépenses résultants de l'émission des bons de commande seront imputées au budget,
- D'AUTORISER Monsieur Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière du marché.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

4. Versement d'une prime de fin d'année au personnel communal -

Par délibération en date du 3 octobre 2008, le Conseil Municipal a voté l'attribution d'une prime de fin d'année au personnel communal.

En 2012, la prime versée représentait 50 % du salaire brut de chaque employé.

Mr le Maire propose que le montant 2013 soit augmenté de 25 %, à savoir une prime égale à 75 % du salaire brut de chaque employé municipal.

Le conseil municipal, après délibération :

✓ Approuve le versement de la prime de fin d'année telle que présentée.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses:

- **Information** : décisions administratives depuis le 4 octobre 2013 –
- **Camping** : l'annonce concernant le renouvellement de la délégation de service public (D.S.P.), pour le recrutement des nouveaux gérants, paraîtra en décembre sur le journal «les affiches de Grenoble» -
- **Travaux de mise en accessibilité** : le devis a été signé – l'entreprise Micheli doit commencer les travaux au 1^{er} trimestre 2014 –
- **P.O.S.** : un rendez-vous est fixé avec les services de l'Etat en janvier 2014 pour étudier la mise en conformité des documents d'urbanisme de la commune avec le SCOT –
- **Arrêté de brûlage** : l'arrêté préfectoral en date du 18/11/2013 interdit définitivement le brûlage des végétaux aux particuliers, en tout temps, sur l'ensemble du département de l'Isère. Exceptions : agriculteurs et forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle –
- **Site internet** : en attente d'informations complémentaires des agriculteurs et artisans de la commune pour enrichir la rubrique vie économique -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance commencée à 20h00 est levée à 22h00